

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>FLAT BLACK PAINT 340G</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Code du produit</b>	1000018836	
<b>Usage recommandé</b>	Revêtement	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	DOUBLE B AUTO WAREHOUSING INC.	
<b>Adresse</b>	5035 NORTH SERVICE ROAD B-4 BURLINGTON, ONTARIO L7L 5V2 Canada	
<b>Téléphone</b>	Assistance générale	1-905-332-8070
<b>Courriel</b>	Non disponible.	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Emergency - US	1-866-836-8855
	Emergency - Outside US	1-952-852-4646
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Aérosol inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

<b>Stockage</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3
<b>Autres dangers</b>	Aucuns connus.	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	43.36
Propane		74-98-6	13.78
Toluène		108-88-3	7.628
Isobutane		75-28-5	6.22
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle.		108-65-6	5.694
Méthyléthylcétone		78-93-3	4
Méthylisobutylcétone		108-10-1	3.194
Alcool isopropylique		67-63-0	2.4
Xylène		1330-20-7	2.043
Silice amorphe synthétique		112945-52-5	1.104
noir de carbone		1333-86-4	0.435
Autres composés sous les niveaux déclarables			10.1421

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol inflammable.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Aérosol niveau 3. Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm	
	TWA	20 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	500 ppm	
		984 mg/m3	
	TWA	400 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	492 mg/m3	
		200 ppm	
	TWA	885 mg/m3	
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	300 ppm	
		590 mg/m3	
	TWA	200 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	STEL	307 mg/m3	
		75 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	50 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	3.5 mg/m3	
		1000 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	188 mg/m3	
	STEL	50 ppm	
		651 mg/m3	
	TWA	150 ppm	
		434 mg/m3	
		100 ppm	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)	STEL	75 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	TWA	50 ppm	
	STEL	500 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA	250 ppm	
	STEL	400 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	TWA	200 ppm	
	STEL	100 ppm	
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	TWA	50 ppm	
	STEL	75 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	20 ppm	Inhalable
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	3 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA	250 ppm	
	STEL	400 ppm	
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	200 ppm	
	STEL	1000 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	TWA	300 ppm	
	STEL		
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	TWA	200 ppm	
	STEL	75 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	20 ppm	Fraction inhalable.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	3 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)	TWA	270 mg/m3
Acétone (CAS 67-64-1)	TWA	50 ppm
	STEL	750 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA	500 ppm
	STEL	400 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	200 ppm
	TWA	800 ppm
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	TWA	200 ppm
	STEL	75 ppm
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	50 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	3.5 mg/m3
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	20 ppm
	TWA	150 ppm
	TWA	100 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3 1000 ppm
	TWA	1190 mg/m3 500 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3 500 ppm
	TWA	983 mg/m3 400 ppm
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3 100 ppm
	TWA	150 mg/m3 50 ppm
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	307 mg/m3 75 ppm
	TWA	205 mg/m3 50 ppm
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3 50 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	TWA	434 mg/m3 100 ppm

**Valeurs biologiques limites**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

<b>Composants</b>	<b>Valeur</b>	<b>Déterminant</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Temps d'échantillonnage</b>
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	1 mg/l	méthylisobutylcétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides	Créatinine	*
		méthylhippuriques	dans l'urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	66.95 °C (152.51 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	-104.0 °C (-155.2 °F) Propulseur estimation
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	1.4 % estimation
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	8 % estimation
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.

<b>Température d'auto-inflammation</b>	410.67 °C (771.2 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Chaleur de combustion (NFPA 30B)</b>	30.79 kJ/g estimation
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.657 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates. Halogènes Fluor Chlore
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
		> 14.1 ml
Acétone (CAS 67-64-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures
		> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 7426 mg/kg, 24 heures
		> 9.4 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		132 mg/l, 3 heures
		50.1 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5800 mg/kg
		2.2 ml/kg
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	16.4 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5.84 g/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 10 ml/kg, 24 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2054 mg/kg
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	2000 - 4000 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2.08 g/kg
noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 10000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Silice amorphe synthétique (CAS 112945-52-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	5879 - 6281 ppm, 6 heures 25.7 mg/l, 4 heures
	Souris	6405 - 7436 ppm, 6 heures 5320 ppm, 8 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 ml/kg, 4 heures 12126 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	5922 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3523 mg/kg 10 ml/kg
	Souris	5251 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu suite à une exposition prolongée.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Xylène (CAS 1330-20-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
2-propanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE (CAS 108-10-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
NOIR DE CARBONE, fraction inhalable (CAS 1333-86-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

XYLÈNE (ISOMÈRES O, M ET P) (CAS 1330-20-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Il a été montré que des composants de ce produit provoquent des défauts de naissance et des désordres reproductifs chez les animaux de laboratoire. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Peu probable du fait de la forme du produit.
<b>Effets chroniques</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia	500.0001 mg/L, 48 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia	520.0001 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	> 400 mg/l, 96 heures
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	492 - 593 mg/l, 96 heures
Silice amorphe synthétique (CAS 112945-52-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Danio rerio	10000 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	433.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Xylène (CAS 1330-20-7)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

#### Potentiel de bioaccumulation

##### Potentiel de bioaccumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

Acétone	-0.24
Alcool isopropylique	0.05
Isobutane	2.76
Méthyléthylcétone	0.29
Méthylisobutylcétone	1.31
Propane	2.36
Toluène	2.73
Xylène	3.12 - 3.2

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Dangers environnementaux</b>	D
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.	

#### IATA

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, flammable
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1

<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	10L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Other information**

<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.

**IMDG**

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	AEROSOLS
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-D, S-U
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Acétone (CAS 67-64-1)	Classe B
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	Classe B
Toluène (CAS 108-88-3)	Classe B

### Règlements internationaux

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Montreal Protocol**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Renseignements divers**

<b>Date de publication</b>	30-Mai-2017
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	We ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux